



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 10-02-2026 /

Dossier complet le : 23-02-2026 /

N° d'enregistrement : 013403/KK P

1 Intitulé du projet

Extension du lotissement en Boutasse

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE DE POLIGNY

Raison sociale

Collectivité territoriale

N° SIRET

93836764600016

Type de société (SA, SCI...)

Etablissements publics

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BONNET

Prénom(s)

Dominique

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols., 47A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe sur la commune de Poligny, dans le département du Jura (39), en région Bourgogne Franche-Comte. Plus précisément le site du projet est localisé au sud du centre-bourg de la commune et au sud de la place Emile Zola et de la rue de la Liberté. Le projet correspond à une extension du lotissement déjà existant et qui a débuté au début des années 2000. Ce dernier présente une surface d'environ 3 ha. D'après le PLU, la majorité du secteur se situe dans une zone à urbaniser à dominante d'habitat (1AUE) et le reste en zone agricole (A). Concernant la zone AUE, c'est-à-dire la portion nord, elle fait partie de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°6 du PLU de Poligny. Cette OAP est réservée et a pour but d'accueillir une densité minimale de 15 logements/ha. Sur ce secteur la mixité est souhaitée (individuel, intermédiaire). La surface au sol du présent projet est quant à elle de 8591 m². Les parcelles concernées par le projet sont occupées principalement par un ancien verger, un bosquet et une prairie mésophile de fauche. Aucun travaux de démolition n'est donc prévu. Au total, "21" logements sont prévus sur le site.

4.2 Objectifs du projet

Selon l'INSEE, en 2022, la population s'élève à 4089 habitants sur la commune de Poligny. L'objectif du projet est de créer une extension du lotissement "En Boutasse" située au sud du centre-bourg de la commune de Poligny (39), afin d'accueillir de nouveaux habitants sur la commune de Poligny, soit environ une vingtaine au vu du nombre de logements prévus (12 logements).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux comprend : - La preparation du chantier et des etudes necessaires a sa faisabilite (environnementale, urbanistique), la realisation des etudes techniques (sol, voiries, reseaux, assainissement), la conception architecturale et urbanistique du lotissement. - L'aménagement du terrain (terrassment, nivellement), l'apport des engins et des materiaux - L'installation des reseaux (eau potable, eaux usees, electricite, telecommunications), la prise en compte et le raccordement au reseau des eaux pluviales. - La creation des voiries, des trottoirs, des stationnement internes, de l'eclairage public, des espaces verts. Ce type de chantier dure en moyenne entre 15 a 18 mois selon la complexite, la meteo et le nombre de lots envisages. Entre 2 et 5 camions peuvent intervenir simultanement selon la phase de stravaux (deblai/remblai, livraison materiaux, voirie, etc.), Les travaux sont realises en continuite du lotissement existant. Des mesures seront mises en place afin de prevenir les pollutions accidentelles, limiter les poussieres et la pollution lumineuse et globalement l'impact sur la faune et la flore. Le defrichement prevu sera realise en dehors de la periode favorable a la faune, soit en dehors de la periode allant de mars a aout.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, 12 habitations sont prevues, le projet a donc vocation a accueillir en moyenne une vingtaine d'habitants. Un systeme d'eclairage urbain et de raccordement au reseau des eaux pluviales sera en place. De voiries seront presentes afin de permettre la circulation des usagers et notamment des personnes vivant dans ce lotissement. S'agissant d'un lotissement, le projet n'a pas vocation a etre demantele.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis a : Permis d'aménager + Autorisation de défrichement + Dossier de declaration loi + Demande d'autorisation des architectes des batiments de France.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface au sol du projet = 1,6 ha Environ 2 500 tonnes de matériaux (beton, granulats, acier, bois, isolants, etc.)	(Nombre d'habitations, 12)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le document d'urbanisme en vigueur est le PLU de la commune de Poligny, approuvé le 23 mars 2017. Le projet est présent sur des zonages AUe et A.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Trois maisons sur le lotissement existant étaient déjà présentes entre 2000 et 2005. Le reste des maisons ont été construites progressivement entre 2006 et 2015.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	La zone du projet se situe sur un territoire concerne par un arrete departemental (Jura) portant sur les Bruits de Voisinage. La zone du projet se situe sur la commune de Poligny, qui est concernee par un PPBE pour la RN 83 approuvee le 29 mai 2024. Cependant, au vu de la distance avec la zone du projet, cette derniere n'est pas concernee par ce PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	La zone projet se situe dans le perimetre de protection au titre des abords de monuments historiques (AC1) de l'Eglise de Mouthier-le-Vieillard situee a moins de 500m. Selon l'Atlas des Patrimoines, la zone projet se situe a moins de 100m d'une zone classee comme site patrimonial remarquable de Poligny(AC4).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une delimitation ?	☐	☒	D'apres l'inventaire des zones humides existant en region, la zone projet ne se situe pas sur une zone humide connue. D'apres la carte des zones humides probables seuiltees, une portion a l'ouest de la ZIP presente une probabilite de presence faible de zones humides. A noter qu'a ce jour, aucune delimitation des zones humides n'a ete realisee au droit de la ZIP du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prevention des risques naturels previsibles (PPRN) ou par un plan de prevention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La zone projet est situee sur la commune de Poligny, qui est couverte par le Plan de Prevention des Risques Mouvement de Terrains (PPRMT). La zone projet est concernee par une exposition moyenne au
Si oui, est-il prescrit ou approuve ?	☒	☐	Le PPRMT a ete approuve le 25 juin 1997 par l'arrete prefectoral n°799.
Dans un site ou sur des sols pollues ?	☒	☐	Un ancien site industriel et activite de services (BASIAS) est present a environ 40m au nord de la zone projet. Il s'agit d'un site de Fabrication d'objets divers en bois ; d'objets en liege, vannerie et sparterie (activite secondaire). L'activite principale est non renseignee. A moins de 500m de la zone projet sont egalement presents deux autres sites BASIAS : la Cooperative agricole
Dans une zone de repartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un perimetre de protection rapprochee d'un captage d'eau destine a la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucun site Natura 2000 ne se situe sur ou a proximite immediate de la zone projet. La zone Natura 2000 la plus proche est celle du "Reseau de cavites a Miniopteres de Schreibers en Franche-Comte (6 cavites)" qui se situe a un peu moins de 2 km a l'est de la zone projet.
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classe n'est present a proximite immediate. Le site classe le plus proche est celui de "Reculée des Planches Pres Arbois" et se situe a environ 8 km au nord-est de la zone du projet. Cette derniere ne sera pas visible depuis ce site.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	En phase travaux, de l'eau sera utilisée pour la production de béton. L'eau sera prélevée sur le réseau communal d'adduction d'eau potable. Le projet en phase d'exploitation nécessitera un raccordement au système d'adduction d'eau potable communale.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet de construction du lotissement nécessite l'apport de matériaux extérieurs tels que du béton, du ciment, du bois, etc.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Le projet nécessitera l'utilisation d'environ 250 m ³ de béton soit environ 87,5 t de ciment, 225 t de gravier, 125 t de sable et 44m ³ d'eau.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Il s'agit d'un projet de faible ampleur et la consommation des ressources et d'eau potable sera faible a l'échelle de l'ensemble de la commune. De plus, une partie de la zone concernée fait l'objet d'une OAP et est donc prévu dans le PLU de la commune de Poligny.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Un défrichement de 0,5089 ha est prévu. Le projet prévoit la mise en place de mesures à intégrer : maintien de haies, d'arbres, adaptation du calendrier des travaux, gestion des espèces exotiques, adaptation de l'éclairage, limitation des poussières, prévention contre les pollutions, transplantation de bulbes de Tulipe des bois. Les mesures prévues permettent de favoriser l'intégration
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les espèces à l'origine de la désignation du site Natura 2000 "Réseau de cavités à Minioptères de Schreibers en Franche-Comté (6 cavités)" sont des espèces de chiroptères. Au vu des caractéristiques et de la situation du site, il est peu probable que le Minioptère de Schreibers se reproduise sur site. Le site pourrait être utilisé pour le transit et la chasse par les chiroptères. Cependant, étant donné que d'autres habitats de chasse
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet se situe sur des zones AUE et A du PLU de la commune de Poligny. Une partie du projet est donc présente sur une zone prévue pour l'urbanisation dans le cadre du PLU et le reste sur de la zone agricole. De plus, il faut noter que le projet engendre le défrichement de 0,5089 ha de boisement. Toutefois le boisement est non connecté aux massifs forestiers présents aux alentours et
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	La zone du projet se situe sur la commune de Poligny, qui est concernée par les risques liés au transport de matières dangereuses (canalisation de gaz naturel, saumoducs (Etrez-poligny par la société STORENGY)) et aux risques miniers. Aucune de ces infrastructures de transports de matières dangereuses ne traverse la zone du projet. Aucun risque lié à des sites SEVESO ou
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La zone du projet se situe sur la commune de Poligny qui est concernée par un PPRMT approuvé le 25 juin 1997, un arrêté du 26 juin 2023 lié au risque majeur des feux de forêt, et qui possède un dispositif de prévention des incendies de forêts. Elle se situe également dans une zone de sismicité 3 (modérée), une zone d'exposition moyenne au retrait-gonflement des argiles et de risque
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Lors de la phase travaux, le projet engendrera des déplacements d'engins de chantiers, notamment pour l'acheminement des matériaux. Au vu du type de chantier, le trafic sera faible à l'échelle de la commune de Poligny. À terme, le site sera fréquenté par les résidents ce qui induira une légère augmentation du trafic étant donné que le nombre de logements reste limité.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase travaux le projet va entraîner temporairement des nuisances sonores. Ces dernières seront faibles au vu de la nature du projet (pas de démolition). En phase d'exploitation, du bruit sera présent en lien avec les
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Une voie ferrée traverse la commune à environ 2 km au nord de la zone du projet. Compte tenu de sa distance, elle ne génère pas de nuisance sonore notable au niveau de la zone du projet.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Aucune activité ou installation susceptible de générer des nuisances olfactives durables (élevage intensif, compostage industriel, installation de traitement de déchets, station d'épuration à forte odeur, etc.) n'a été
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	La carrière "Carrières et Matériaux Nord-Est", située à environ 4 km à l'est de la zone du projet, sur la commune de Chaussenans, ne générer pas de vibrations perceptibles pour les futurs habitants, compte tenu de son
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	En phase exploitation, le nouvel ensemble résidentiel amènera la mise en place d'éclairage. Les émissions seront toutefois limitées au regard des mesures d'intégration en faveur de la faune nocturne.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	En phase chantier, la circulation des engins de travaux peut générer des émissions de gaz d'échappement et un dégagement de poussières pouvant affecter la qualité de l'air en cas de temps sec et vente. Ces impacts restent cependant limités au regard de l'ampleur et de la durée des travaux. De même en phase exploitation, les incidences liées au trafic des résidents seront négligeables à l'échelle de la commune.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Des effluents seront generes par les futurs occupants du lotissement. Les eaux usees domestiques seront prises en charge par le reseau d'assainissement collectif de la commune. Les eaux pluviales de voiries seront collectees par le reseau pluvial et evacuees selon les prescriptions en vigueur. Elles seront recuperees et gerees dans les parties basses de la zone. Les eaux pluviales privatives seront traitées a la parcelle si la nature du sol le permet et
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier et d'exploitation, le projet n'est pas de nature a generer des dechets dangereux et d'inertes. Seuls des dechets non dangereux seront generes et traites conformement a la reglementation en vigueur et aux dispositifs de traitement en application sur la commune de Poligny. De plus, des mesures seront mis en place pour prevenir et traiter les pollutions accidentelles (bacs de retention etanches, bte anti pollution, dispositifs
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	L'eglise de Mouthier le Vieillard, classée monument historique depuis le 19 janvier 1911, se trouve a moins de 500 m de la zone du projet. La zone de projet se situe en continuité de la zone urbanisee du centre-bourg de la commune de Poligny et va s'integrer dans le paysage existant. Toutefois, le projet est soumis a autorisation préalable des architectes des batiments de France selon l'article L. 632-1 du code du Patrimoine. Elle se situe dans
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	D'après le PLU de Poligny, la parcelle est classée en partie comme "zone a urbaniser" (1AUE), le projet est donc en coherence avec les orientations d'aménagement de la commune. Une partie est presente en zone agricole (A). Le projet n'engendrera pas de modifications sur les activités humaines, dont l'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Une recherche a ete effectuee sur la base des criteres suivants : - rayon de 5 km autour du projet - analyse sur les 3 dernieres annees (soit de 2022 a 2025) - projet soumis a etude d'impact et beneficiant d'un avis de l'autorite environnementale (AE) - projet ayant fait l'objet d'une enquete publique au titre de la reglementation L.214-1 (Consultation sites en ligne projets-environnement.gouv.fr, le site de la MRAE et celui de l'inspection generale de l'environnement et du developpement durable). Ainsi, d'après ces sites, au cours de ces 3 dernieres annees et dans un rayon de 5km, aucun projet reference n'a fait l'objet d'un avis de l'autorite environnementale.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Incidences en phase chantier : - Négatives, temporaires, de faible intensité sur : la qualité de l'air (rejets de gaz d'échappement des véhicules en phase de travaux, envols de poussières), le milieu naturel (dérangement de la faune notamment de l'avifaune), sur l'environnement sonore (nuisances sonores liées aux engins de chantier), le trafic routier (passage d'engins de chantier), la qualité de l'eau (pollution accidentelle) Incidences en phase d'exploitation : Nulles

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'ensemble des mesures listées ci-dessous sont détaillées dans la note faune/flore, fournie en annexe de ce CERFA : Mesure d'évitement/conservation de certains éléments de biodiversité Mesure d'adaptation du calendrier des travaux à la phénologie des espèces Mesure de gestion des espèces exotiques envahissantes Mesure de transplantation de bulbes de Tulipe des Bois Mesure d'adaptation de l'éclairage aux usages et sensibilités de la faune Mesure de limitation des poussières Mesure visant à mettre en place un dispositif de prévention et de traitement des pollutions accidentelles Mesure de plantation de nouveaux arbres sur le site du projet

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'extension d'un lotissement s'étend sur une petite surface (8591m²) et prévoit la construction de 12 logements et donc l'accueil d'une quarantaine d'habitants supplémentaires. Un prediagnostic des enjeux écologiques faune/flore a été réalisé permettant ainsi de pressentir les enjeux écologiques en présence. Des mesures d'évitement/réduction ont également été intégrées en conséquence, afin de limiter l'impact sur les espèces en présence.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom MENOU

Prénom Jean Philippe

Qualité du signataire Directeur des services techniques

À Poligny

Fait le 10-02-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)